

200 + 1000 de l'ancien 24-6-52

DÉPARTEMENT
de la
Normandie
CANTON
Bayeux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de BAYEUX

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 1952 19

OBJET :
Procès-verbal
du 2053

L'an mil neuf cent ~~cinquante deux~~, le ~~vingt sept~~ mois
d'~~mai~~, le Conseil Municipal de Bayeux
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. M. L. L. L. L. L., en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 27 mai 1952 19

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Leguennec - Voyard -
Leclercq - Leclercq - Leclercq - Cornil -
Guill - Leclercq - Leclercq - Chasse -
Leclercq - Leclercq - Leclercq - Leclercq -
Leclercq - Leclercq - Leclercq - Leclercq -

DATE
de l'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance etc.

Le Maire est autorisé à passer un
avenant au marché de 500.000 francs passé
le 21 février 1951 avec M. A. B. pour
pour exécution de divers travaux de renforce-
ment de la clôture. Montant de l'avenant :
50.200 francs (quatre vingt six mille cent
quatre vingt deux francs)

Le dépense sera imputée sur le crédit
réserve à l'entretien des bâtiments communaux

APPROUVE

LA ROCHELLE, le 18 JUIN 1952

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

signé: HUSSON

Regen

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

Les membres présents

Mr. Bouche.

N'ont pas signé : MM.

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de (Art. 51 de la loi il 1884).

onner à la suite qu'ils a empêchés r (Art. 57 de la loi ale).

Réparations de la clôture du Jardin du Parc

AVENANT à marché de gré à gré

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 1952

ET : Monsieur BRIZARD R. Serrurier à Saujon

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER - Le montant du marché des travaux de serrurerie et quincaillerie de la clôture du Jardin du Parc du 20.2.52 (approuvé le 6.3.52) est porté à la somme de quatre cent cinquante deux mille cent quatre vingt seize frs (452.196 frs) en raison des travaux de renforcement non prévus au marché initial.

Soit : montant du marché du 20.2.52	353.000 frs
Présent avenant	99.196 frs
Montant total des travaux de serrurerie-quincaillerie	<u>452.196 frs</u>

ARTICLE 2 - M. BRIZARD déclarera le présent avenant au Receveur de Contributions Indirectes de Royan aux fins de perception de la taxe locale au bénéfice de la ville de Royan.

ARTICLE 3 - Les droits d'enregistrement du présent avenant sont à la charge de l'entrepreneur.

ROYAN, le 6 Juin 1952

L'entrepreneur,

Le Maire,

R. Brizard



[Signature]

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 18.6.52
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: HUESON



[Signature]

*Perçue à Royan, le 3 juillet 1952
F^o 24 - 102 - 102 - 102 à 1.50% = 1.7524
Mille sept cent quatre vingt deux francs
Signé: HUESON*

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 20 Juin 1952
LE MAIRE,